

Département du Calvados

Etablissement Public de Coopération Intercommunale du
PAYS D'AUGE DOZULEEN

Elaboration du P.L.U.

IV a – ANNEXES DOCUMENTAIRES – pièces écrites

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical
en date du 26 septembre 2012.*

Approbation

Le Président

R. Journet



LISTE DES ANNEXES :

4 a-1 – Annexes sanitaires

Alimentation en eau potable
Assainissement des eaux usées
Assainissement des eaux pluviales
Gestion des déchets

4 a-2 – Servitudes d'utilité publique

Protection des eaux potables
Monuments historiques : Edifice et Site inscrit
Electricité

4 a-3 – Annexes documentaires

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Marais de la Dives et ses affluents (ZNIEFF de type 2)
L'Ancre et ses affluents (ZNIEFF de type 1)
Marais du Grand Canal (ZNIEFF de type 1)

Atlas des zones inondables

Notice d'utilisation

Prédisposition aux mouvements de terrain

Notice d'utilisation

Atlas des chutes de blocs

Notice d'utilisation

Risques de remontées de nappes inventoriés

Notice d'utilisation

Territoire humide de Basse Normandie

Notice d'utilisation

Prescription d'isolement acoustique

A 13
RD 675

Aménagement des abords des voies classées à grande circulation

A 13
Décret 2009-615 du 3 juin 2009.
Décret n°95-21 du 9 janvier 1995.
Arrêté du 30 mai 1996.
Décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007.

Plan d'exposition au bruit des aérodromes

Arrêté relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation

Télédiffusion

Les constructeurs sont tenus de se conformer aux règles et conséquences de l'article L112.12 du Code de la Construction et de l'Habitation (J.O. en date du 8 juin 1978). TELEDIFFUSION de France souhaite que se mettent en place, dans l'intérêt des usagers de Radiodiffusion et de Télévision, des réseaux d'antennes communautaires lors de la création de zone pavillonnaire et îlot d'habitation, ceci pour des raisons d'esthétique, de commodité et de qualité de réception des émissions.

Pour tous renseignements : TELEDIFFUSION DE FRANCE / Direction opérationnelle de Caen – 21 rue Claude Chappe – 14043 CAEN
CEDEX

Archéologie

Ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine (JO n°46 du 24 février 2004 page 37048). Code du Patrimoine LIVRE V, partie législative (extrait).
DECRET N°2004-490 du 03 juin 2004 pris pour l'application de la loi du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. (JO n°129 du 05 juin 2004).

Données INSEE

INSEE Basse Normandie, courriel reçu le 13 février 2009.

Données EDSR

L'accidentologie sur l'E.P.C.I.

4 a-1 – ANNEXES SANITAIRES

Le dossier d'annexes sanitaires du P.L.U. de l'E.P.C.I. DU PAYS D'AUGE DOZULÉEN a pour objet de dresser l'inventaire des installations existantes pour la distribution de l'eau potable, pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et enfin, pour la collecte des ordures ménagères.

1) ALIMENTATION EN EAU POTABLE

a) Situation actuelle

La desserte en eau potable est assurée par trois syndicats des eaux :

- ✚ **Celui de la région de BEAUFOUR-DRUVAL** qui concerne les communes de CRESSEVEUILLE, SAINT LÉGER DUBOSQ, SAINT JOUIN, ANGERVILLE et PUTÔT EN AUGE.

Le contrat d'affermage est attribué à S.A.U.R. France jusqu'au 30 décembre 2011.

L'alimentation se fait à partir de **deux captages en nappe souterraine** à BEAUFOUR :

- la Vallée aux Tanneurs S1 Druval (119927 m³ en 2004 et 114643 m³ en 2005)
- la Vallée aux Tanneurs S2 Repentigny (96446 m³ en 2004 et 83174 m³ en 2005).

Elle est assurée par **5 réservoirs** :

- BEAUFOUR (100 m³),
- GERROTS (40 m³),
- BEUVRON EN AUGE (7 m³),
- la Vallée aux Tanneurs S1 Druval (60+150 m³),
- la Vallée aux Tanneurs S2 Repentigny (500 m³).

En 2005, le syndicat recense **1156 abonnés** (1147 en 2004) pour un volume annuel distribué de **200951 m³** (218966 m³ en 2004). Le nombre d'abonnés est relativement stable. Le volume annuel distribué diminue, concomitamment à la consommation moyenne d'eau par habitant depuis quelques années.

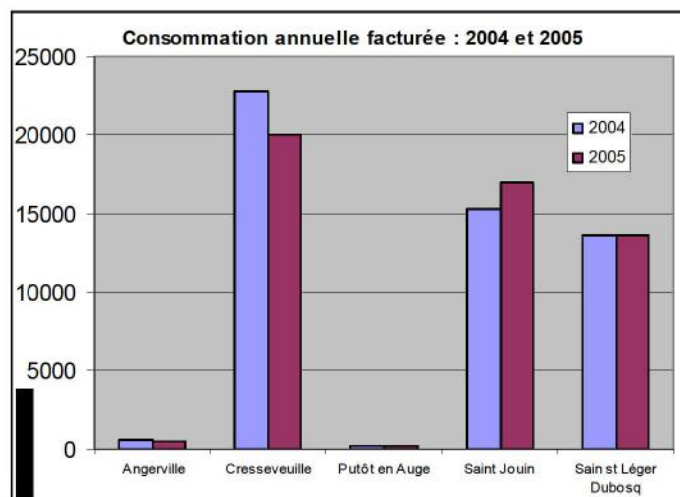
Les seules importations sont réalisées depuis le Syndicat de la Haute Dorette : 3134 m³ en 2005, soit 1.6% du volume mis en distribution. Aucun volume n'est exporté depuis le syndicat.

Les communes de l'E.P.C.I. représentent 382 abonnés en 2005 (376 en 2004), soit **33% du nombre total de clients**, et elles sont desservies par un maillage correctement structuré mais dont un renforcement

Leur consommation représente **51286 m³ en 2005** (52547 m³ en 2004), soit **26% du volume consommé** par l'ensemble du Syndicat. A l'image de la consommation moyenne par abonné sur le Syndicat, la consommation moyenne par abonné sur l'E.P.C.I. diminue.

Plus spécifiquement, à SAINT JOUIN, la hausse de la consommation va de pair avec une augmentation du nombre d'abonnés plus importante.

Le réseau est constitué de canalisations en PVC (pour 71%), en amiante ciment (25%) et en fonte (3%) avec un total de 121955 ml. Le syndicat compte 46 branchements en plomb à renouveler pour 2013.



Commune	Nombre de clients facturés		Consommation annuelle facturée	
	2004	2005	2004	2005
Angerville	6	7	615	536
Cresseveuille	138	137	22754	19958
Putôt en Auge	2	2	224	220
Saint Jouin	139	144	15305	16949
Sain st Léger Dubosq	91	92	13649	13623

Les analyses d'eau réalisées sont conformes, à l'exception du déséthyl-atrazine sur la source du *Lieu Langlois* à BONNEBOSQ. L'eau est considérée de bonne qualité tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

🚰 **Le SIAEP de DOZULÉ – PUTÔT EN AUGE** qui concerne les abonnés des deux communes de DOZULÉ et PUTÔT EN AUGE.

Le service est alimenté par **une source** située sur la commune de SAINT JOUIN au lieu-dit "Les Vanniers", à l'**achat d'eau** à DIVES SUR MER et par le biais du **point de livraison** sur la RD n°49 et à la Générale des Eaux de TROARN situé à GOUSTRANVILLE et depuis septembre 2005 au Nord Pays d'Auge (130 m³/j).

L'alimentation est assurée par **6 réservoirs** et un ensemble de canalisations de 36485 ml.

Sur DOZULÉ : Réservoir de 200 m³ "La Briqueterie", réservoir de 200 m³ "Le Supérieur", réservoir de 200 m³ "L'Inférieur" (alimenté par le réservoir Supérieur), réservoir de 50 m³ "Hautes Buttes".

Sur PUTÔT EN AUGE : Réservoir de 300 m³ dit "Belmare" (alimenté par le réservoir Supérieur et GOUSTRANVILLE), réservoir de 100 m³ dit "Aubey" (alimenté par les réservoirs Belmare et Hautes Buttes).

Un septième réservoir est prévu sur PUTOT EN AUGE au droit de la Cidrerie.

En 2005, **134934 m³** ont été facturés aux abonnés contre **122856 m³** d'eau qui ont été consommés en 2004.

On dénombre en 2005 : **162 compteurs à PUTÔT EN AUGÉ** (172 compteurs et 165 abonnés en 2004) et **782 compteurs à DOZULÉ** (771 compteurs en 2004 et 178 abonnés sans taxe pollution : 29898 m³ non soumis à redevance pollution).

Le nombre d'abonnés est stable. La baisse sur PUTOT EN AUGÉ est compensée par la hausse sur DOZULE. L'augmentation des volumes consommés est de l'ordre de 9%. Sur ces deux communes, **la consommation moyenne d'eau augmente légèrement**.

Les analyses d'eau effectuées révèlent **une eau de bonne qualité**, les analyses bactériologiques et chimiques ne révèlent pas d'anomalie que ce soit sur l'eau brute par point d'eau d'origine souterraine ou sur l'eau traitée par unité de distribution.

La distribution sur les deux communes est largement pourvue, par contre il existe **un problème de pression** sur le réseau, ce qui implique **un changement d'environ 6 à 7 km de canalisations**. Sur le réseau d'amené, 4 km de conduite à changer, sur DOZULÉ 1 km et sur PUTÔT EN AUGÉ 2 km environ ce qui représente **une dépense assez conséquente qui ne pourra s'effectuer qu'au fur et à mesure du temps**.

✚ Le SIAEP du plateau d'Heuland qui concerne les communes d'ANGERVILLE, CRICQUEVILLE EN AUGÉ et SAINT LÉGER DUBOSQ.

Communes	Nb de compteurs en 2005	Consommation (m ³) en 2005
Angerville	65	7468
Cricqueville en Auge	101	21097
Saint Léger Dubosq	1	1

Le nombre de compteurs sur chaque commune est proportionnel aux volumes consommés.

b) Situation future

D'après les informations fournies par le Syndicat de la région de BEAUFOUR-DRUVAL, en date du 5 juillet 2006, le SIAEP de BEAUFOUR-DRUVAL a la possibilité d'alimenter en eau potable 80 habitations supplémentaires pour les 15 prochaines années. Il restera cependant à définir les zones constructibles suivant la position des réseaux actuels

D'après les informations fournies par le Syndicat de DOZULÉ – PUTÔT EN AUGÉ, en date du 27 juin 2006, le syndicat de DOZULÉ – PUTÔT EN AUGÉ aura la possibilité d'alimenter en eau potable 320 habitations supplémentaires pour les 15 prochaines années.

Complémentairement, le Syndicat d'eau DOZULE – PUTOT EN AUGÉ, par un courrier en date du 5 mars 2009, indique qu'il possède la capacité d'alimenter en eau 40 parcelles à SAINT LEGER DUBOSQ (les parcelles correspondent aux 40 logements maximum de la zone 1Aub).

De plus, par un courrier en date du 6 avril 2010, le Syndicat d'eau DOZULE – PUTOT EN AUGÉ, garantit les volumes nécessaires pour l'alimentation en eau potable des zones AUE et AUEp de son territoire, ainsi que le traitement de leurs eaux usées.

D'après les informations fournies par le Syndicat du Plateau d'HEULAND, en date du 10 octobre 2008, le SIAEP du Plateau d'HEULAND a la possibilité d'alimenter en eau potable une trentaine de maisons nouvelles sur les communes de CRICQUEVILLE EN AUGÉ et ANGERVILLE sur une période de 15 ans.

Les courriers des syndicats sont joints ci-après.

c) La défense incendie

Suite à un inventaire mené conjointement avec le SDIS du Calvados, en 2008, la défense incendie sur le territoire de L'E.P.C.I. s'organise comme suit :

- 53 bouches, poteaux ou réserves incendie.
- 1 point d'aspiration.

La conformité des poteaux et bouches est aléatoire. Leur mise aux normes s'effectuera progressivement en accompagnement des renforcements et aux remplacements des réseaux AEP évoqués ci-avant.

Les sept communes de l'EPCI comptent améliorer les dispositifs de défense incendie. Leur volonté se traduit par des emplacements réservés, des aménagements prévus sur des terrains communaux, dans le cadre d'opérations d'ensemble ou plus ponctuellement par la mise en place de nouveau point d'aspiration dans les cours d'eau.

Les débats concernant la défense incendie ont été nombreux et riches. Le SDIS du Calvados a été largement associé dans ce domaine : réunion de sensibilisation, réunions de travail.

CRICQUEVILLE EN AUGE :

D'après le SDIS 14 et les données communales, la couverture incendie sur CRICQUEVILLE EN AUGE s'établit comme suit :

- Trois poteaux incendie situés :
 - Sur la RD49, à proximité de son intersection avec la RD49B : débit 19 m³/h sous 1 bar.
 - Sur les hauteurs du chemin d'Angoville, à proximité du chemin rural menant à Bassebourg : débit 40 m³/h sous 1 bar.
 - A l'entrée du chemin de l'église en venant de la RD 49B : débit 18 m³/h sous 1 bar.
- Une réserve souple de 120 m³ de capacité, installée, depuis fin 2009, à l'entrée du chemin des allées de GRANGUES, accessible depuis la RD49A.

Par ailleurs,

- Trois autres poteaux incendie se trouvant en limite de la commune, mais non localisés sur celle-ci, complètent ce dispositif :
 - Sur le haut du chemin d'Angoville, localisé sur la commune de PÉRIERS-EN-AUGE.
 - Sur la RD49A, à proximité de sa jonction avec le chemin d'Angoville, localisé sur la commune de GRANGUES.
 - Sur la RD675, jouxtant la cidrerie, localisé sur la commune de PUTOT-EN-AUGE.

Prochainement,

- La commune a prévu de renforcer ce dispositif par l'implantation de 3 réserves souples supplémentaires de 120 m³ qui seront localisées aux endroits suivants :
 - A l'angle de la RD 49A et du Chemin d'Angoville.
 - Sur la RD49B, face au Lieu de la Pierre.

- Sur la RD 49B, à proximité de l'entrée du chemin d'accès aux Quatre nations.
- Deux points d'aspiration sur l'Ancre seront également aménagés.

Il faut également signaler que dans le cadre de la restructuration de la Barrière de péage DE DOZULÉ (*BPV- Barrière Pleine Voie de Dozulé*) la SAPN mettra en place son propre dispositif de protection incendie de ses installations techniques dans cette zone.

PUTOT EN AUGÉ :

D'après le SDIS 14, la couverture incendie sur PUTOT EN AUGÉ compte 7 points de défense. Ils s'établissent comme suit :

- Au croisement de la *rue du Parc* et de la RD 675 : un poteau est répertorié comme non pérenne et ses performances sont inconnues.
- A la jonction entre la *rue du Parc* et la *rue de la Mairie* : un poteau est répertorié comme non pérenne et ses performances sont inconnues.
- Au milieu de la *rue de la Mairie* : un poteau est répertorié comme non pérenne et ayant des performances de 25 m³/h à 1 bar.
- A l'autre extrémité de la *rue de la Mairie* : un poteau est répertorié comme non pérenne et ses performances sont inconnues.
- Près de la Mairie : 88 m³/h à 1 bar.
- Près de la Cidrerie : 52 m³/h à 1 bar.
- *Chemin des Bonnements* : 35 m³/h à 1 bar.

La municipalité projette de réaliser sur deux terrains communaux deux réserves incendie. Elles se situeront aux lieux suivants :

- Sur le terrain de l'ancienne station d'épuration, le long de la RD 675.
- Près de la cidrerie, en accompagnement du projet de réservoir.

DOZULE :

D'après le SDIS 14, la couverture incendie sur DOZULE compte 28 points de défense. Ils s'établissent comme suit :

- Aux abords de la *route de Rouen*, de la *rue des Arts* et de la zone 2AU : les performances de ce poteau sont inconnues.
- Au croisement de la *rue Jean-Baptiste Chevalier* et de la RD49b : 45 m³/h à 1 bar.
- *Rue du Docteur Bougault* : les performances de ce poteau sont inconnues.
- Au croisement de la *rue du Docteur Bougault* et de la *rue de Ouinville* : 83 m³/h à 1 bar.
- *Impasse des Charmilles* : les performances de ce poteau sont inconnues.
- *Place des Commandos de Marine* : les performances de ce poteau sont inconnues.
- Au croisement de la *rue Jean Baptiste Chevallier* et de la *rue Albert Dubourg* : 34 m³/h à 1 bar.
- Au croisement de la *rue de Ouinville* et de la *rue Emile Nicol* : 57 m³/h à 1 bar.
- *Rue du Mont* : 41 m³/h à 1 bar.
- RD 675, à proximité du croisement avec la *rue du Marché* : 6 m³/h à 1 bar.
- *Chemin des Artisans* : 45 m³/h à 1 bar.
- *Place du Monument* : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 30 m³/h à 1 bar.
- Au croisement de la RD 675 et de l'*avenue George Landry* : 65 m³/h à 1 bar.
- Au croisement *rue Emile Nicol* et *rue Amédée Richer* : 78 m³/h à 1 bar.

- Au croisement de la *rue du Mesnil Da* et de l'*avenue Leonard Stanley* : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 23 m³/h à 1 bar.
- *Place Jean Vannier* : 59 m³/h à 1 bar.
- RD 675, près de l'église : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 23 m³/h à 1 bar.
- *Avenue Georges Landry*, près du ruisseau de DOZULE : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 24 m³/h à 1 bar.
- *Rue Paul Verlaine* : 47 m³/h à 1 bar.
- Au croisement de la *rue du Plessis Esmangard* et de l'*Allée du Clos Plessis* : 41 m³/h à 1 bar.
- *Avenue Michel d'Ornano* : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 0 m³/h à 1 bar.
- *Avenue Michel d'Ornano* : présence d'une réserve de 120 m³ aux normes.
- *Avenue Georges Landry*, près de la *Place Charles Emile Pinson* : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 19 m³/h à 1 bar.
- Au sein du PRL : une réserve de 120 m³.
- A la *Briquèterie* : 20 m³/h à 1 bar.
- *Le Lieu Carouge* : 47 m³/h à 1 bar.
- *La Cour Henri* : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 24 m³/h à 1 bar.
- *Le Bois* : le poteau est répertorié comme non pérenne et ayant un débit de 19 m³/h à 1 bar.

Il est prévu que soient créés 4 points de défense complémentaires aux abords du nouveau gymnase et du supermarché.

ANGERVILLE :

Au *Lieu Denis*, il existe une réserve incendie de 120 m³ qui répond aux normes en vigueur.

Au *Moulin Troussel* se situe un point d'aspiration sur le *Douet de la Fontaine Maqueville*.

La municipalité se garde la possibilité d'équiper les berges de l'*Ancre* et l'étendue d'eau du lieudit *le Moulin* de deux points d'aspiration.

SAINT LERGER DUBOSQ :

Concernant la conformité du poteau existant, les performances ne sont pas connues. La municipalité décide de réserver un terrain à proximité pour réaliser un nouveau point de défense incendie (*Cour Tréhan*). Un deuxième emplacement réservé, au *Lieu Guillaume*, viendra compléter le dispositif de défense sur la commune.

SAINT JOUIN :

D'après le rapport de la SAUR, mandatée en 2008 par la mairie de SAINT JOUIN pour réaliser des mesures de débits sur les points de défense incendie communaux, il apparaît que sur les 4 poteaux, 1 est non conforme (il délivre moins de 60m³/h à 1bar en continu).

- *La Taille* : 69 m³/h à 1 bar.
- *Chemin Les Panniers* : 70 m³/h à 1 bar.
- *Les Vanniers* : 78 m³/h à 1 bar.
- *Chemin Eugène Girard* : 50 m³/h à 1 bar

Concernant le poteau *Chemin Eugène Girard*, La municipalité entend le rendre conforme en réalisant un renforcement du branchement au réseau AEP.

Il convient de préciser que 3 points de défense ponctuent la limitent sud de la commune. Ils sont présents sur les communes de BEUVRON EN AUGÉ et BEAUFOUR-DURVAL.

La municipalité réserve 4 espaces pour des points de défense incendie complémentaires. Ils se situent aux lieux dits suivants :

- *La Petite Forêt*
- *Le Travers*
- *Cour Auzeçais*
- *Les Six Chemins*

CRESSEVEUILLE :

D'après la note de la SAUR, il apparaît que les 4 poteaux sont conformes : ils délivrent plus de 60m³/h à 1bar en continu.

- Mairie : 87 m³/h à 1 bar.
- *Les Boulets* : 87 m³/h à 1 bar.
- Carrefour Mairie-Eglise : 86 m³/h à 1 bar.
- *Les Pestils* : 82 m³/h à 1 bar.

Un emplacement réservé pour un point de défense incendie, au lieudit *La Forge Moisy*, complètera la couverture incendie sur la commune.

2) ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Sur les sept communes de l'E.P.C.I., *seules DOZULÉ et la partie en lotissement de PUTÔT EN AUGÉ disposent d'un système d'assainissement collectif.*

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Selon une directive européenne, la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les arrêtés d'application de 1996, la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L 2224-8 et suivants, les communautés de communes ou les communes qui ne réalisent pas de dispositif collectif d'assainissement (« tout à l'égout ») doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pour une meilleure efficacité les communes concernées (celles non équipées d'un assainissement collectif) ont délégué la compétence à COPADOZ.

Les missions du SPANC

- Assister, conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation. Dossier qui accompagne le permis de construire (contrôle de conception).
- Sensibiliser le grand public et le monde professionnel à l'Assainissement Non Collectif.
- Contrôler la conformité des dispositifs neufs ou réhabilités (contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement).
- Contrôler le bon fonctionnement des dispositifs existants.
- Les travaux demandés par le SPANC doivent être réalisés dans les trois ans qui suivent la première visite.
- Le SPANC s'assurera de la bonne exécution des vidanges périodiques des fosses toutes eaux (tous les quatre (huit) ans)

Les coûts des diverses visites

Habitations neuves (2 visites sont indispensables) :

- Visite initiale 60 €
- Visite de contrôle 90 €

Installations existantes :

- Visite de contrôle 85 €



La mise en place d'une station - Source : www.copadoz.fr

L'Assainissement Collectif

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de DOZULÉ – PUTÔT EN AUGÉ gère la collecte des eaux usées et pluviales sur les deux communes. La prestation de service (entretien) est assurée par le S.I.V.U. de la région de DOZULÉ.

a) Dans un passé proche

La commune de PUTÔT EN AUGÉ était dotée d'un système d'assainissement collectif de type "Boues activées à faible charge" (aération prolongée) d'une capacité de traitement de 300 équivalents habitants avec 160 EH raccordés (112 branchements en 2005).

Pour DOZULÉ, la capacité nominale de la station de type "Lit bactérien à forte charge" était de 3000 équivalents habitants pour 1700 EH raccordés (718 branchements en 2005).

L'agglomération ne produisait pas de charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg/j.

La longueur du réseau était de 14245 mètres. Il disposait de 3 postes de relèvements : Oinville-Pont Mousse – Couperée – Le Val.

En 2005, 104996 m³ ont été facturés.

Il importe de souligner l'obsolescence de ce traitement. La nécessité de son remplacement était évoquée régulièrement (pour mémoire : le bilan SATESE de l'année 1994 mentionnait déjà le caractère obsolète et vétuste de la station d'épuration de DOZULÉ).

Un zonage d'assainissement a été réalisé et approuvé par toutes les communes de l'E.P.C.I. La filière choisie pour les 5 autres communes : CRICQUEVILLE EN AUGÉ, ANGERVILLE, CRESSEVEUILLE, ST LÉGER DUBOSQ et ST JOUIN y était non collective.

b) Situation actuelle

Le raccordement des deux communes de DOZULÉ et PUTÔT EN AUGÉ est réalisé. **Une nouvelle station d'épuration (3000 EH)** du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de DOZULÉ – PUTÔT EN AUGÉ a été construite au nord de l'autoroute A13. Sa mise en fonctionnement débute actuellement. Initialement, elle était calibrée pour accueillir les effluents de PUTÔT EN AUGÉ et DOZULE. Aussi, elle pourra traiter les développements prévus, sur ces deux communes, tant en matière d'habitat que d'activités.

En effet, l'évolution urbaine conduira à une population, pour les deux communes, de l'ordre de 2800 à 2900 habitants et le raccordement des futurs espaces d'activités peut-être estimé à environ 150 EH (soit 8 ha env. x 3 m³/ha/j x 0,160). Eu égard à la vocation des zones d'activités (petite industrie et artisanat), la valeur de 3 m³/ha/j. est suffisante.

Complémentairement, par un courrier en date du 05 mars 2009, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de DOZULE – PUTÔT EN AUGÉ indique que 40 parcelles à SAINT LÉGER DUBOSQ pourront être raccordées et traitées également par la station (les parcelles correspondent aux 40 logements maximum de la zone 1AUb).

c) Situation future

Les développements projetés sur PUTÔT EN AUGÉ, DOZULE et SAINT LÉGER DUBOSQ (1AUb) verront leurs effluents traités par la station d'épuration collective. La station n'est pas destinée, en l'état, à accueillir les eaux usées d'autres communes.

Le SIAEP DOZULE – PUTÔT garantit le traitement des eaux usées, des zones d'habitats et d'activités situées sur son territoire (*courrier du 6 avril 2010*).

Le reste du territoire de l'E.P.C.I continuera à traiter ses eaux usées par des dispositifs d'assainissement individuel. Ces derniers devront respecter les normes en vigueur.

3) ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

a) Situation actuelle

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de DOZULÉ – PUTÔT EN AUGÉ gère la collecte des eaux pluviales sur ces deux communes.

A l'exception des secteurs assainis par le syndicat, la collecte des eaux pluviales est effectuée uniquement par les fossés le long des voies ; ces fossés rejoignent les différents ruisseaux traversant le territoire.

Il n'existe aucun collecteur enterré, ni dispositif de rétention et de traitement, sauf dans la partie bourg de DOZULÉ.

Dans les secteurs où le développement rencontre des difficultés liées à la présence de l'eau, des dispositifs visant à la gérer (fossés, mares, etc.) et à limiter les débits à l'aval seront à créer.

b) Situation future

Les développements futurs intégreront des modes d'écoulement et de rétention des eaux pluviales qui n'aggraveront pas les risques d'inondation.

4) GESTION DES DÉCHETS

Les déchets ménagers sont de la **compétence de la communauté de communes C.O.P.A.D.O.Z.**, ils sont collectés une fois par semaine sauf à DOZULÉ (2 fois / semaine). Ils sont traités par le SITOM (qui dépend de COPADOZ et de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives) qui les transfèrent à PÉRIERS EN AUGÉ.

Les déchets verts sont traités par le SIVU à DOZULÉ et PUTÔT EN AUGÉ une fois par semaine durant la saison (avril à novembre), et déposés à PÉRIERS EN AUGÉ.

Le tri sélectif est assuré par le SITOM à DOZULÉ et PUTÔT EN AUGÉ grâce à des containers pour verre, papier et plastique ; à PUTÔT EN AUGÉ : *rue des Maronniers* (près de l'ancienne gare) et à DOZULÉ : *Place du haras – Avenue Michel d'Ornano – Rue Oinville*.

Les encombrants sont ramassés par le SIVU deux fois par ans à DOZULÉ et PUTÔT et une fois par an dans les autres communes. La ferraille est récupérée par une entreprise de recyclage à ANGERVILLE, le reste est transféré à la déchetterie de PÉRIERS EN AUGÉ.

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT de DOZULE – PUTOT EN AUGE
10, Place du Monument B.P. 41– 14430 DOZULE
Tél : 02.31.79.88.82 / Fax : 02.31.38.29.53
e-mail : siaepdozuleputot@wanadoo.fr

- 6 JUL. 2006

Dozulé, le 27 juin 2006

E.P.C.I. du Pays d'Auge Dozuléen
BP 30
14430 DOZULE

Le secrétariat est ouvert :

- mardi de 9h30 à 11h30
de 13h30 à 16h00
- mercredi de 13h30 à 16h30

Affaire suivie par : BAUMY Nathalie

Objet : Elaboration d'un PLU

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 22 juin 2006, je vous informe que le syndicat de Dozulé-Putot en Auge aura la possibilité d'alimenter 320 habitations en eau potable pour les quinze années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président,
Alain LOCRET



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Mairie
14340 BEAUFOR DRUVAL**

- 6 JUL. 2006

Monsieur le Président de
L'E.P.C.I. du Pays d'Auge Dozuléen
BP 30
14430 DOZULE

Beaufour-Druval,
Le 5 juillet 2006

Objet : Elaboration d'un PLU

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 22 juin 2006, je vous informe que le syndicat d'alimentation en eau potable de Beaufour Druval a la possibilité d'alimenter 80 habitations supplémentaires pour les quinze prochaines années. Cependant, il restera à définir les zones constructibles suivant la position des réseaux actuels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,

Michel DESVOYE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE
DU PLATEAU D'HEULAND

B.P. 10008 HOULGATE
14168 HOULGATE Cedex

Houlgate, 10 Octobre 2008

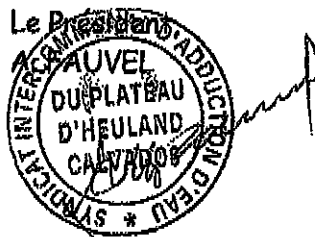
M. le Président
EPCI du Pays d'Auge Dozuléen
B.P. 30
14430 DOZULE

N/R : 27/08 - réponse au courrier du 06/08/08

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 6 août 2008 et après étude des documents que vous m'avez transmis, je peux vous confirmer que notre Syndicat est en mesure d'alimenter en eau potable les projets de construction - *inscrits dans votre Plan Local d'Urbanisme et prévus sur les quinze années à venir* - d'une trentaine de maisons sur les Communes d'Angerville et de Cricqueville-en-Auge

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT de DOZULE – PUTOT EN AUGE**
10, Place du Monument B.P. 41– 14430 DOZULE
Tél : 02.31.79.88.82 / Fax : 02.31.38.29.53
e-mail : siaepdozuleputot@wanadoo.fr

**Monsieur le Président de l'EPCI
Du Pays d'Auge Dozuléen
Place du Monument
14430 DOZULE**

Dozulé,
Le 5 mars 2009

Le secrétariat est ouvert :

- mardi de 13h30 à 16h00
- jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- vendredi de 9h30 à 12h00

Affaire suivie par Nathalie BAUMY

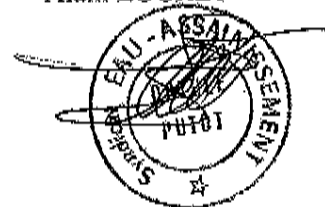
Objet : Raccordement de 40 parcelles situées à Saint Léger Dubosq

Monsieur le Président,

Suite au conseil syndical du 3 mars 2009, je vous donne mon accord pour le raccordement de 40 parcelles situées sur la commune de Saint Léger Dubosq. Ces 40 parcelles pourront être raccordées à la station d'épuration située à Dozulé ainsi que sur le réseau de distribution d'eau.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Alain LOCRET



**SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT de DOZULE – PUTOT EN AUGÉ**
10, Place du Monument B.P. 41– 14430 DOZULE
Tél : 02.31.79.88.82 / Fax : 02.31.38.29.53
e-mail : siaepdozuleputot@wanadoo.fr

 **COPIE**

**EPCI du Pays d'Auge Dozuléen
Place du Monument
14430 DOZULE**

Dozulé,
Le 6 avril 2010

Le secrétariat est ouvert :

- mardi de 13h30 à 16h00
- jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13 h 30 à 16 h 00
- vendredi de 9h30 à 12h00

Affaire suivie par Nathalie BAUMY

Objet : PLU

Monsieur le Président,

Suite à la réunion du Conseil Syndical du 24 mars 2010, je vous garantis les volumes nécessaires pour l'alimentation en eau potable des zones AUE et AUEp couvertes par le Syndicat des Eaux et Assainissement de Dozulé-Putot, ainsi que le traitement de leurs eaux usées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,
Alain LOCRET

